PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur Sud-Est

TABLEAU DES CRITICITÉS
Marché de travaux portant sur la réhabilitation énergétique et l'extension de la Caserne Jeansanetas à Vichy (03)
Référence interne : Marché n°2026-033

	CR1 Normal	***CR2 Urgent***
Délai d'intervention	dans le jour ouvré qui suit la demande	2 heures
Délai de remise en état provisoire	2 jours ouvrés	4 heures
Délai de remise en état définitif	3 jours ouvrés	1 jour calendaire

Sujet	***Nature du dysfonctionnement GPA***	***CR1 Normal***	***CR2 Urgent***
Sécurité des personnes	Dysfonctionnement GPA ne permettant pas d'assurer la sécurité des personnes sur site		***X***
Sûreté du site	Dysfonctionnement GPA remettant en cause la sûreté du site		***X***
Eau chaude sanitaire des logements	Dysfonctionnement GPA impactant l'ECS des logements		***X***
Ventilation	Dysfonctionnement GPA impactant la ventilation des locaux	***X***	
Équipement de chauffage	Dysfonctionnement GPA hors période de grand froid	***X***	
Équipement de chauffage	Dysfonctionnement GPA pendant période de grand froid		***X***
Électricité	Dysfonctionnement GPA		***X***
Eau froide	Dysfonctionnement GPA		***X***
Accès aux logements	Dysfonctionnement GPA		***X***

TABLEAU DES CRITICITÉS
Marché de travaux portant sur la réhabilitation énergétique et l'extension de la Caserne Jeansanetas à Vichy (03)
***Référence interne* : Marché n°2026-033**

CRITICITÉ	DÉLAI DE RÈGLEMENT DU DYSFONCTIONNEMENT / DÉSORDRE	TYPE DE DYSFONCTIONNEMENT / DÉSORDRE
1 ÉLEVÉE	***24 heure***	***Locaux :*** - salles informatiques - salles serveur - local TGBT - local GE - local GAV - armurerie ***Équipements :*** - équipements de sécurité et de sûreté - installations informatiques - courants secourus et réseaux spécifiques - ventilation des locaux à risque - climatisation des réseaux techniques et informatiques - tout équipement nécessaire au fonctionnement des locaux de criticité 1 - équipements de contrôle d'accès / portes munies de contrôle d'accès - portails et portes de garage - ascenseurs - équipements de chauffage en période de grand froid (deux jours de température inférieure aux normales saisonnières) - équipements de rafraîchissement en période de canicule (3 jours consécutifs au moins de température qui reste constante la nuit et peut devenir extrême par sa durée et son intensité) - sanitaires publics - sanitaires agents (s'il n'y a qu'un seul sanitaire dans les locaux) - équipement qui, en dysfonctionnant ne permet pas le fonctionnement normal du local et rend impropre à sa destination (ex : équipements de cuisine dans une cuisine) ***Fonctionnement :*** Tout dysfonctionnement ou désordre (quelque soit le local et l'équipement) qui mettrai en danger la santé ou la sécurité des usagers, des agents, des gardés à vue ou de toute personne circulant aux abords du bâtiment ou dans le bâtiment Dans ce cas, si les travaux de règlement du désordre ne peuvent être effectués sous 24h pour l'ensemble du bâtiment, le titulaire devra la mise en sécurité immédiate des locaux par tout moyen.
2 MOYENNE	***1 semaine***	***Locaux :*** - bureaux - sanitaires pour les agents (s'il y a plusieurs sanitaires dans le bâtiment) - local scellés ***Équipements :*** - ventilation hygiénique - équipements de chauffage ou de rafraîchissement hors période de grand froid ou de canicule - volets roulants
3 FAIBLE	***1 mois***	***Locaux*** : - circulation - autres locaux - espaces extérieurs - parking

Si la criticité du désordre n'est pas décrite dans le tableau ci-dessus, elle est établie par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre à la constatation.